L'option LCEE (Langue et Culture Européenne en langue Espagnole) au Collège Georges Clemenceau de Cerizay

publié le 06/06/2023

En classe de 4ème , l'enseignement de l'espagnol est de 2h30 hebdomadaires et est obligatoire. Au Collège Clemenceau de Cerizay, s'ils le souhaitent et dans la limite des places disponibles, les élèves peuvent suivre en plus un enseignement de complément : « Langue et Culture Européenne en langue Espagnole « (LCEE).

Cet enseignement, qui pourra être poursuivi et choisi parmi les options du lycée Maurice Genevoix de Bressuire en classe de 1ère, est destiné à approfondir les contenus culturels des séquences conduites dans le cadre du cours obligatoire : Retour ligne manuel

- soit en lien direct avec la problématique de la séquence grâce, par exemple, à de nouveaux supports Retour ligne manuel
- soit sous la forme d'un projet qui viendra nourrir, autant sur le plan culturel que langagier, les apports de l'enseignement commun, par exemple autour d'un mouvement artistique ou littéraire, d'un auteur, d'un territoire spécifique de l'aire linguistique concernée ...

S'il s'inscrit dans cette option LLCE, votre enfant y consacrera 1h à 2h par semaine et s'engage à la poursuivre en classe de 3ème . Dans le cadre du Diplôme National du Brevet (en classe de 3ème), entre 10 et 20 points bonus peuvent être attribués aux élèves ayant choisi cette option.

Un élève latiniste en 5ème peut commencer en 4ème l'option LCEE qu'il suivra, en plus du latin, jusqu'à la fin de sa scolarité au collège. En 3ème, les élèves peuvent également suivre l'option LCEE en plus de l'option cinéma.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.